Lettre d'information n°3 – mars/avril 2015
STOP MINES 23

Bonjour à tous,

Un an et demi déjà que le PER de Villeranges a été accordé, et rien que des piquets à l'horizon ?

Pas si sûr...

En tout premier lieu, avant d'aborder toute autre « détail », il convient de faire le point sur l'avancement des travaux de Cominor / La Mancha :

Alors que l'autorisation de travaux de recherches se terminait le 28 février dernier, le collectif était aux aguets pour la nouvelle demande déposée en préfecture. Jusqu'au 15 avril, il n'y avait toujours rien. C'est le 16 au matin, par France Bleu Creuse, que nous avons appris que Monsieur Delorme ne souhaite pas s'arrêter là. Une demande a donc été déposée pour faire une 50aine de carrotages de 50 à 150m de profondeur, et 3 ou 4 de 350m.

Mais rassurez-vous, ce sont « des carottages comme de petites épingles ! ».

Delorme sait nous rassurer !!!

Nous nous sommes donc empressés d'appeler la Préfecture pour nous procurer :

- le rapport de travaux 2014 de la société Cominor
- le programme de travaux 2015 de la société Cominor
- la déclaration de travaux déposée en début de semaine par la société Cominor

mais il semblerait que les services de l'État souhaitent y jeter un œil avant nous. Donc impossible de les obtenir avant quelques semaines. Cominor n'a cependant pas attendu pour annoncer publiquement le programme de ses travaux...

La patience est un chemin d'or, celui qui l'empreinte ne peut se perdre !

Annoncer des travaux, puis les repousser, comme ce fut le cas l'an dernier pour la première phase, est une stratégie pour nous endormir et nous démobiliser, ne soyons pas dupe ! Restons vigilants. Nous sommes là, et pour longtemps !

No Creusaran !

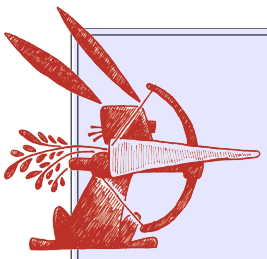

Événements à venir :

mardi 19 mai 2015 :
PROJECTION-DEBAT / GUERET / Cinéma Le Sénéchal
« Tombogrande : mangues, meurtres, mines »
Documentaires de Stéphanie Boyd et Ernesto Cabellos,
en partenariat avec les associations Art'Terre et Guarango.

22 juillet 2015 :
journée internationale contre l'industrie minière.

25 juillet 2015 :
2nd Rassemblement No Mines Land – BORD-SAINT-GEORGES
contre l'exploitation minière, pour une réflexion commune sur l'exploitation minière en France, en Europe, dans le monde et les moyens de nous y opposer.

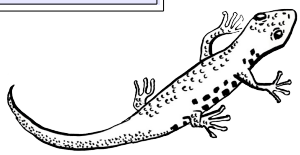

1. Analyses d'eau en rivières.

L'an dernier le Collectif Stop Mines 23 a initié une série d'analyses de l'eau des rivières parcourant le PER dans le but d'établir un « état zéro ». Éléments analysés : Aluminium, Ammonium, Anhydride carbonique, Arsenic, Azote, Baryum, Bore, Cadmium, Calcium, Chlorures, Chrome, Cuivre, Cyanures, Fer, Magnésium, Manganèse, Mercure, Nickel, Nitrates, Nitrites, Phosphore,Plomb, Potassium, Sélénium, Sodium, Sulfates, Zinc; Carbone organique dissous, Conductivité, DBO5, DCO, Hydrogénocarbonates, Matières en suspension, Oxygène dissous, pH, Titre alcalimétrique, Titre hydrotimétrique, Turbidité néphélométrique.

Elles ont été en partie financer par le Conseil Général de la Creuse.

Résultats des analyses d'eau en rivières :

Des prélèvements pour analyses ont été faits sur les cours d'eau qui coulent dans le permis minier et à ses alentours. Les analyses ont été faites sur une initiative citoyenne, par un laboratoire accrédité, et sous l'encadrement d'un géologue (l'auteur de ce texte). L'objectif est d'établir une base de donnée de référence avant d'éventuels travaux miniers. Je ne parlerai pas ici des idées incroyables et des mérites pour arriver à financer un tel projet, ce sera détaillé dans un futur rapport.

Les résultats d'analyses montrent des eaux très riches en Fer et en Manganèse, elles sont également riches en Potassium et en Magnésium. L'Arsenic est en quantité inférieure aux normes pour l'eau potable et même parfois en dessous du seuil de détection. Les ions de métaux lourds comme le Plomb, le Zinc, le Sélénium, le Cuivre, le Cyanure ou encore le Mercure sont tous en dessous des seuils de détections. Le pH de l'eau est neutre à basique. Les Sulfates et les Nitrates sont à des niveaux naturels pour une eau ainsi minéralisée. Il n'y a pas d'évidence notable de pollution organique.

Cela dit, il y a des teneurs très élevées en Aluminium, autour 40 µg/l, mais c'est un phénomène que l'on observe désormais de manière globale. En effet depuis environ deux ans, de l'Aluminium est apparu sur les analyses de rivières mais également sur celles des sols. Cela va en augmentant et tout l'environnement est touché. L'Aluminium à l'état naturel étant quasiment insoluble, sa présence est sans aucun doute d'origine artificielle. C'est assurément à mettre en lien avec les épandages aériens dit de "géo-ingénierie" et dont la fréquence ne cesse d'augmenter.

Mise à part cela ce sont des eaux parfaites, de l'eau minérale en rivière!

Notez qu'il n'est pas très habituel de trouver des eaux de rivières aussi minéralisées et aussi équilibrées. C'est plutôt la signature des eaux souterraines, des eaux qui circulent sous pression et pendant de longues années au cœur des roches. Cela nous indique que des réservoirs souterrains contribuent très fortement à l'alimentation de ces rivières comme la nappe de Gouzon ou des granites fracturés.

Cela rend les systèmes hydrographiques de la Voueize et de la Tardes encore plus exceptionnels. Le géologue que je suis rêve d'étudier plus en détails ces interactions entre la surface et le monde souterrain. Il y a là sans aucun doute de très belles découvertes à faire.

Déjà avant de recevoir ces analyses, j'estimais que prendre le risque contrarier ou d'endommager de tels systèmes était une folie. Désormais je pense que c'est un crime. Dans tous les cas et grâce à ces analyses, personne ne pourra dire "on ne savait pas" ou "on a été stupide".

Pierre Treille

2. Le PER de Villeranges et les élus.

Amis démineurs, ne comptez plus sur vos élus pour vous garantir une vie paisible en Creuse !

La ressource en eau potable, la pollution de l'air, l'augmentation du trafic, les nuisances sonores, le paysage massacré, les oiseaux, mammifères et autres batraciens menacés d'extinction... ne semblent pas émouvoir ceux qui aujourd'hui dessinent l'avenir de notre département !
Nous nous efforçons de les informer puisqu'ils ne daignent pas le faire, mais nos invitations au débat public sont systématiquement déboutées !
Lors de notre dernière réunion publique organisée à Gouzon le 2 avril dernier, nous avions invité 23 maires concernés par le projet minier, mais aucun d'eux ne s'est présenté au rendez-vous.
Comme il nous en faut plus pour nous décourager, un petit groupe de 4 continue de solliciter les conseils municipaux pour nous recevoir et nous faire le plaisir de nous écouter.
Certains refusent catégoriquement !
A ce jour, les conseil municipaux de Lussat, Sannat et de Chambon sur Voueize sont incontestablement informés de ce que le projet minier engendrerait si nous laissons faire la société Cominor-La Mancha. Ce n'est pas pour autant que ceux-ci se sont rapprochés du Collectif pour renforcer la lutte.
Le Conseil de Sannat a toutefois pris conscience du danger, et a transmis au Préfet, après notre passage, une demande d'arrêt du P.E.R. Nous souhaiterions que les élus s'expriment publiquement, et se fédèrent, car un courrier au Préfet ne suffit pas. Même si l'espoir est faible, nous persévérons, et vous tiendrons au courant.

Rappel *(lettres d'info 1 et 2)* :

- le conseil municipal de Chambon-sur-Voueize a pris une délibération à l'unanimité demandant l'annulation du PER en mai 2014 ;
- le conseil municipal de Sannat a envoyé un courrier en préfecture ;
- le conseil municipal de Lépaud ne souhaite pas nous recevoir ;
- le conseil municipal de Tardes souhaite garder sa neutralité ;
- le Conseil Général a voté à l'unanimité une motion de censure demandant l'annulation du PER le 19 mai 2014 ;
- le Conseil Régional a adopté à l'unanimité un vœu demandant l'annulation du PER en janvier 2015.

3. Un « comité de pilotage » pour des mines responsables :

Le code minier est en pleine réforme. La nouvelle version serait censée respecter davantage le code de l'environnement et impliquer la participation du public « tout au long de la vie des titres miniers », notamment par une consultation en amont, tout en simplifiant les procédures jugées trop « paralysantes » pour les miniers... Comment le gouvernement compte-t-il réussir le tour de force de concilier intérêt général, respect de l'environnement et intérêts des miniers ?

Emmanuel Macron, ministre de l'économie, a eu une grande idée : la création d'un comité de pilotage » sur la relance de l'exploitation minière en France.

Invités :

- des élus nationaux, des collectivités territoriales,
- des entreprises (Chambre Syndicale des Industries Minières – Comité de Salines de France – Unicem),
- des salariés – ou du moins leurs représentants (Fédération CFTC Chimie, Mine, textile, Énergie – Fédération Métallurgie CFE-CGC – Fédération Générale CFDT des mines et de la métallurgie),

- des services de l'État (DGE – DGPR – DGALN – CGDD),
- des « personnes qualifiées (CGEDD – IDDRI – BRGM – INERIS – Cerna Mines Paris Tech – Société de l'industrie minérale)
- et enfin 3 ONG (Les Amis de la Terre – France Nature Environnement et Humanité et biodiversité) !

Ordre du jour :

- Potentiel minier de la France
- État des lieux de l'exploration en France métropolitaine
- État des lieux de l'activité minière en Europe
- Parangonnage des initiatives semblables
- Présentation du projet Mine responsable et du programme de travail
- Débat

La première réunion a eu lieu le 1er avril au Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique.

Le comité n'a pas pour but de rédiger le nouveau code minier, le ministère de l'industrie s'en charge tout seul par ordonnance, c'est-à-dire en court-circuitant le débat parlementaire ; démocratie quand tu nous tiens... On te contourne en un tour de main !

Non le « Comité de pilotage » de M. Macron a pour but de « rédiger une charte – un « petit livre blanc » – des bonnes pratiques minières ». Autant dire de créer une jolie auréole démocratique autour d'un texte qui ne l'est pas. Cela ne répond pas à la question de savoir comment le gouvernement compte concilier intérêts financiers et intérêt général, ou plutôt nous connaissons déjà la méthode : faire passer l'intérêt financier pour l'intérêt générale.

Bref, une belle mascarade pour nous faire passer la pilule d'un procédé antidémocratique ; et le premier avril en plus, M. le ministre a le sens de l'humour !

Invitation d'Emmanuel Macron :

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

24 MARS 2015

LE MINISTRE

Nos Réf. : JM/EIN/2015/16023/C

Paris, le 19 MARS 2015

Monsieur le président,

La reprise de l'activité minière en métropole est un des axes de la politique industrielle que je conduis. Indépendamment de sa contribution à la sécurisation des approvisionnements de notre industrie en matières premières et à la compétitivité de notre économie, cette politique se conçoit aussi comme une opportunité de revitalisation, de création de valeur et d'emplois dans les territoires ruraux.

Alors que l'exploration de matière non énergétique en métropole démarre à nouveau, je suis en effet convaincu que les conditions économiques et techniques sont réunies pour l'émergence, dans les prochaines années sur notre territoire de site d'extraction de métaux de taille raisonnable.

Je n'ignore pas les traumatismes laissés par l'activité minière dans le passé. Il est cependant aujourd'hui possible d'exploiter des mines dans des conditions soutenables sur le plan environnemental et social comme d'autres pays européens le font déjà.

La réforme du code minier va donner un cadre juridique moderne aux projets d'exploitation, assurant la participation du public et prenant encore mieux en compte la sécurité des travailleurs, la sécurité publique et la protection de l'environnement.

Exploiter des mines en France exige plus largement d'inscrire l'exploitation minière dans un projet de développement durable des territoires. Pour les matières non énergétiques, il m'apparait ainsi indispensable de concrétiser le concept de « Mine Responsable » selon la définition de la stratégie Nationale pour la Transition Ecologique et le Développement Durable que le gouvernement vient d'adopter :

« La mine responsable s'inscrit dans un projet de territoire. Elle veille à réduire les impacts environnementaux, sanitaires ainsi que les nuisances (destruction du paysage, bruit...) à toutes les étapes de son cycle de vie : exploitation souterraine profonde de façon à perturber le moins possible la surface et les premiers cent mètres, qui sont ceux de la coexistence des zones de vie (eau, paysage, biologie, etc.) ; valorisation de l'ensemble des minerais et métaux ; intégration de la gestion de l'espace souterrain (recyclage de l'eau, stockage des déchets de l'extraction dans les cavités abandonnées). Associant étroitement les parties prenantes et ce le plus à l'amont possible du projet, la mine responsable a également comme objectif la création et la stabilité du tissu social. Elle anticipe ainsi la gestion sociale de l'après-mine (préparation de la reconversion du territoire).

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

139 rue de Bercy - Télédoc 136 - 75572 Paris cedex 12

Je vous propose de participer à cette ambition en étant membre du comité de pilotage du projet « Mine Responsable » dans les conditions présentées en annexe.

La réunion d'installation de ce comité aura lieu :

Le 1er avril 2015, à 12h00
Lieu centre de conférence Pierre Mendès France
139 rue de Bercy

En vous remerciant de votre adhésion à cet ambitieux projet, je vous prie d'accepter l'expression de mes meilleures salutations.

Emmanuel Macron
ministre de l'Economie, de l'Industrie
et du Numérique

Réponse de France Nature Environnement :

Communiqué

jeudi 9 avril 2015

Pas de réforme en profondeur du code minier

Un avant-projet de loi portant réforme du code minier est enfin en consultation publique. Le gouvernement a annoncé un projet de loi pour l'automne. FNE analyse le texte soumis à consultation.

L'exploitation minière ne doit pas être reconnue comme d'intérêt général a priori

Le texte mis en consultation pose comme principe que la valorisation des substances minières est forcément d'intérêt général. Pour FNE, ce présupposé est digne du début du XIXème siècle et ne respecte par la charte constitutionnelle de l'environnement qui,elle, date du début du XXIème !.

Pour Olivier Gourbinot, membre du réseau énergie de FNE : *« Ce n'est pas parce que le sous sol contient un minerai qu'il faut forcément ouvrir une mine. Certains gisements ne valent pas la peine d'être exploités au regard de la pollution de l'eau ou des sols qu'ils engendrent, ou de leurs impacts sur les secteurs du tourisme, de la pêche et de l'agriculture. Le projet Tuot prévoyait que les mines devaient être exploitées « dans l'intérêt des populations ». Il est inacceptable que cette mention ait été supprimée. »*

Carte blanche pour les industriels

Le texte proposé ne remet pas en cause une des lacunes majeures du code actuel : la carte blanche donnée aux industriels pour exploiter. Actuellement, un industriel qui a obtenu un permis pour rechercher des matériaux avec une certaine technique a automatiquement le permis pour les exploiter s'il trouve quelque chose. Ce qui signifie qu'il n'a pas à justifier des impacts sur l'environnement, ni à consulter la population, ni fournir d'information sur les techniques qu'il utilisera, pour obtenir ce permis d'exploiter.

Olivier Gourbinot : *« il est inacceptable qu'entre la phase d'exploration qui peut durer jusqu'à 15 ans et la phase d'exploitation, l'Etat, les collectivités et le public perdent tout pouvoir d'appréciation. La suppression du droit de suite est pour nous un préalable à tout accord sur la réforme du code minier. »*

La prise en compte de l'environnement devra attendre

Le texte proposé prévoit que les dispositions permettant de faciliter la recherche et l'exploitation minières entrent en vigueur immédiatement après l'adoption de la loi. Par contre, l'entrée en vigueur des dispositions visant à protéger l'environnement est repoussée à l'adoption d'une seconde loi de ratification.

Pour Olivier Gourbinot : *« Quand on sait qu'il aura fallu trois ans pour mettre cette réforme à l'ordre du jour du Parlement, l'inquiétude est de mise pour ce second projet de loi qui pourrait bien ne jamais voir le jour! »*

Que faire des vieilles mines ?

Rien n'est prévu dans le texte mis en consultation pour encadrer la fermeture de la mine, notamment pour assurer la prévention et la réparation des atteintes à l'environnement, à la santé, aux biens et aux personnes. Pollutions liées à l'exploitation de mines d'uranium en Limousin, pollutions à l'arsenic dans l'Aude et au mercure dans le Gard ou dans la Sarthe liée à l'exploitation de mines d'Or, dommages aux biens en Lorraine liés à l'exploitation du Charbon… Les exemples de pollution ne manquent pas !

Pour Maryse Arditi, responsable du réseau énergie de FNE : *« Dans un contexte où les ministères de l'Environnement et de l'Economie souhaitent développer la démarche dite de « mines responsables » et alors que certains territoires apparaissent encore extrêmement marqués par les pollutions liées aux exploitations minières passées, l'absence de dispositions sur l'"après-mines" est inacceptable. »*

Pour Denez L'Hostis, président de France Nature Environnement : *« à quelques mois de la conférence sur le climat qui aura lieu à Paris en décembre prochain, le gouvernement français se doit d'être exemplaire. La réforme du code minier doit s'inscrire dans le cadre de la transition énergétique. Il ne s'agit plus d'exploiter les hydrocarbures à n'importe quel prix, mais plutôt de miser sur l'efficacité énergétique, et n'exploiter les mines que dans des conditions environnementales et sanitaires acceptables pour tous. »*

Lire la contribution de France Nature Environnement à la consultation sur l'avant projet de loi de réforme du code minier

contact

Olivier Gourbinot, référent code minier : **06 89 56 04 84**

Réponse des Amis de la Terre :

Monsieur Emmanuel Macron
Ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique
Télédoc 151
139, rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

Objet : Réponse à l'invitation à participer au comité de pilotage « Mine responsable »
Référence : JM/EIN/2015/16023/C

Montreuil, le 1er avril 2015

Monsieur le Ministre,

Nous avons bien reçu votre invitation à participer au nouveau comité de pilotage « Mine Responsable » dont la réunion d'installation s'est tenue aujourd'hui, le 1er avril 2015. Cependant, notre association, Les Amis de la Terre, malgré son expertise sur le sujet, a décidé de refuser d'être membre de ce comité qui poursuit comme seul objectif l'encadrement du renouveau du secteur minier en France, que vous présentez comme un des « *axes de la politique industrielle* » que vous conduisez. A cet objectif, nous opposons d'autres priorités concernant les mines et les métaux en France : la remédiation des sites miniers contaminés, la réduction de notre consommation de métaux, le développement du recyclage des métaux.

Tout d'abord, le concept de « Mine responsable » nous semble être un oxymore. En témoignent les centaines de conflits créés par ces projets miniers dans le monde entier, du fait de leurs graves impacts qui détruisent de façon souvent irréversible les conditions de vie des communautés locales et leur environnement. Le secteur extractif concentre à lui seul 28 % des violations des droits de l'Homme commises par des entreprises dans le monde. En France, l'octroi de nouveaux permis exclusifs de recherches pour des mines métallifères est accueilli avec la même résistance, même si les projets annoncés sont de « *taille raisonnable* ». Avant de rouvrir des mines, l'État devrait s'atteler à remédier les lourds passifs environnementaux qui persistent sur nos territoires. Des dizaines d'années après la fermeture des mines, les impacts de l'extraction d'uranium en Limousin, ou celle du zinc et du plomb dans les Cévennes sont toujours problématiques.

Reprenant les arguments des entreprises minières, vous dites que votre « *politique se conçoit aussi comme une opportunité de revitalisation, de création de valeur et d'emplois dans les territoires ruraux* ». Nos expériences aux côtés des populations affectées par les projets miniers montrent que cette industrie détruit bien plus d'emplois qu'elle n'en crée. Ces activités rentrent en concurrence avec les économies locales, que ce soit l'agriculture ou le tourisme. En effet, même si les projets envisagés en France sont de taille plus réduite, l'occupation territoriale, mais surtout la pollution de l'air, de l'eau et des sols, notamment par le drainage minier acide, mettent à mal les activités agricoles et affectent la santé des populations. De plus, l'industrie minière d'aujourd'hui est très intensive en capital et peu créatrice d'emplois (en moyenne entre 0,5 et 2 emplois créés pour 1 million de *dollars* investis dans un grand projet minier).

Par ailleurs, vous soutenez que « *la réforme du code minier va donner un cadre juridique moderne aux projets d'exploitation* ». Nous considérons que cette réforme est essentielle, mais le contenu de l'avant-projet

Contact:
Juliette Renaud – Chargée de campagne sur les Industries extractives – Les Amis de la Terre France :
juliette.renaud@amisdelaterre.org – + 33 9 72 43 92 61
Les Amis de la Terre – 2B, rue Jules Ferry – 93100 Montreuil – Fax : 01 48 51 95 12 – www.amisdelaterre.org

de loi nous inquiète davantage qu'il ne nous rassure. Ainsi, un grand nombre d'articles du projet prévoit d'être soumis à la publication de décrets d'État pour préciser leurs modalités d'application. Il semblerait que les enjeux les plus sensibles soient ainsi grandement évacués du débat démocratique parlementaire.

Au niveau international, la promotion d'une politique de sécurisation de notre accès aux matières premières par la France et l'Union européenne pousse à l'ouverture de nouvelles mines dans le monde entier, souvent accompagnées de criminalisation et répression des communautés locales. Au contraire, l'État français devrait garantir que les grandes entreprises françaises ne violent pas les droits des populations locales et ne détruisent pas l'environnement dans d'autres pays, à commencer par les entreprises dont l'État est actionnaire, comme Areva et Eramet.

Enfin, le comité de pilotage que vous proposez est bien loin de la logique de l'économie circulaire, souhaitée par le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte qui « *appelle une consommation plus sobre et responsable des ressources naturelles non renouvelables et des matières premières primaires ainsi que, en priorité, un réemploi et une réutilisation et, à défaut, un recyclage des déchets, des matières premières secondaires et des produits.* » (Article 19). Cette disposition devrait se traduire par des mesures pour réduire notre consommation de métaux, notamment *via* l'allongement de la durée de vie des produits, pour accroître la recyclabilité et le recyclage des produits *via* l'amélioration de la collecte des déchets et l'intégration de nouveaux critères de conception, et pour investir dans le développement de nouveaux procédés de recyclage.

Afin d'échanger plus longuement sur ces différentes propositions, nous souhaiterions vous rencontrer.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à notre demande et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Florent Compain
Président
Les Amis de la Terre France

Contact:
Juliette Renaud – Chargée de campagne sur les Industries extractives – Les Amis de la Terre France :
juliette.renaud@amisdelaterre.org – + 33 9 72 43 92 61
Les Amis de la Terre – 2B, rue Jules Ferry – 93100 Montreuil – Fax : 01 48 51 95 12 – www.amisdelaterre.org

4. Auplata en Guyane : cheval de Troie des multinationales ?

Ci dessous, un cas d'école qui s'est produit en Guyane et dont certains aspects pourraient bien se reproduire ici en Creuse.

Il s'agit du parcours d'une société minière française, créée en 2004 : AUPLATA

Le démarrage est fulgurant sur plusieurs sites allant de l'AEX (1) de 1 km2 à la concession de 102 km2. Les fonds sont là. Les techniciens riches d'une longue expérience aurifère en Afrique aussi, sans oublier le notable de service aux multiples casquettes, intervenant majeur auprès des autorités locales.

Le seul "hic" c'est que la Guyane n'est pas l'Afrique où l'on peut tout se permettre et le fait de lever 11,7 millions d'euros en bourse en 2006 ne dispense pas de respecter le code minier.

Très vite la DRIRE , dont la tolérance est pourtant légendaire vis-à-vis du secteur aurifère commence a tiquer devant l'ampleur des dégâts.

Malgré de nombreux rappels et mises en demeure de la préfecture, les infractions se multiplient.

Pour preuve ci-dessous quelques contraventions répertoriées au fil des mois (2) :

- l'eau de process est prélevée directement dans le milieu naturel et les boues sont rejetées dans le même milieu sans aucun traitement, l'industriel ne travaille toujours pas en circuit fermé
- absence de prélèvements et d'analyses des rejets et absence de sécurisation des parcs à résidus
- contrôle de turbidité rendu impossible suite au dépassement du seuil de mesure de l'appareil
- travaux d'exploitation minière en dehors des limites autorisées du titre minier
- déforestation non autorisée
- absence de mesures correctives concernant la sécurité des personnels notamment pour ce qui est des risques inhérents à la stabilité des digues des parcs à résidus, aux plans d'eau et aux bassins de décantation contenant des boues de l'usine
- rejets par infiltration dans le sol
- stockage d'hydrocarbures et de fûts d'huiles en dehors de toute rétention
- usine de traitement de taille importante sans autorisation ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) un impératif qui nécessite une enquête publique
- etc …

L'entreprise qui se voulait exemplaire et "fer de lance de l'industrie minière en Guyane", pollue et saccage autant que les Garimperos clandestins.

En juillet 2007, l'action Auplata était à 11,70 euros, fin septembre 2008 elle tombe à 2, 82 euros. Un plan massif de licenciements ramène les effectifs de 233 à 65 employés.

Le groupe Gorgé devient actionnaire majoritaire avec augmentation de capital et reprend la situation en main.

Un nouveau directeur d'exploitation est nommé qui va tester la méthode du thiosulfate pour augmenter la production d'or, la gravimétrie utilisée ne récupérant que 30% du minerai.

Auplata peut compter sur l'appui total du nouveau président du Conseil Régional qui a subventionné à hauteur de 300 000 euros les essais d'Auplata sur le thiosulfate.

Cet élu affectionne tellement l'orpaillage qu'il frôle le conflit d'intérêt en lançant la création d' une société minière au nom de sa compagne, avant d'y renoncer in extremis.

Mais c'est en vain que l'on a gaspillé l'argent du contribuable, le thiosulfate n'ayant pas tenu ses promesses, le désir d'utiliser le cyanure pour récupérer davantage d'or refait surface.

Avec une dizaine de sites aux noms évocateurs comme "Dieu Merci" "Délices" ou "Bon Espoir", Auplata totalise près de 75 000 hectares de permis et titres miniers.

Territoires recouverts, faut-il le rappeler, d'une forêt primaire intacte qui n'ont pas eu le temps de faire l'objet d'inventaires en terme de biodiversité.

Ces dernières années ont été un balai incessant de reprises, acquisitions, échanges de titres et montages financiers, accords de partenariats ou de sous-traitance, le tout saupoudré de plusieurs levées de capitaux sur fonds de défiscalisation, et de financements préférentiels.

En 2011 Auplata devient le premier actionnaire de la Sté canadienne d'exploration aurifère Columbus gold.

En 2012 une augmentation de capital réservée, au bénéfice des sociétés OSEAD et NG² détenues majoritairement par Truffle Capita, pour un montant de 4,5 M€, permet à son fondateur, le sémillant Jean François Fourt de remplacer l'austère Gorgé.

Une société d'investissement remplace une holding à la tête d'Auplata.

Dans le même temps, deux soldats français sont tués lors d'une opération de sécurisation de la zone de Dorlin ou Auplata possède une usine. Deux gendarmes sont également blessés.

En 2008 sous la pression populaire et dans l'ambiance du Grenelle de l'Environnement, le projet minier de Iamgold devant utiliser le cyanure pour traiter l'or de la Montagne de Kaw, à 45 kms de la capitale, avait été annulé par Sarkozy.

Début 2014, grâce au "Colbertisme" de l'ex-ministre Montebourg et à sa volonté de relancer l'activité minière, les derniers tabous s'envolent et Auplata installe sans difficulté une usine-pilote de traitement du minerai au cyanure à quelques km du centre ville de Cayenne.

Le minerai arrivera par avion et par la route. Les artisans orpailleurs pourront même y faire traiter leur propre minerai. Quand aux déchets cyanurés, dont il est promis qu'ils seront neutralisés, ils seront déversés... à la décharge publique.

Cette installation, opérationnelle depuis peu, préfigure la volonté du groupe de construire une grande usine sur le site minier de Dieu Merci, sur la commune de Saint-Elie. Une nouvelle levée de fonds est lancée à cet effet.

Mais le groupe prévoit à terme d'utiliser le cyanure sur les placers de Yaou, commune de Maripasoula et de Paul Isnard au sud de Saint Laurent.

La stratégie de valorisation du portefeuille minier d'Auplata atteint son sommet avec la signature d'un accord de joint-venture avec la major Newmont Mining (3) et la promesse de signature d'un partenariat avec le BRGM (4).

A l'occasion de cette signature, le Président d'Auplata, déclare :

« Cet accord stratégique majeur avec Newmont, le 2ème plus gros producteur d'or au monde, démontre la forte attractivité de la Guyane française pour les grands acteurs miniers internationaux (...) Nous poursuivons les discussions avec d'autres acteurs majeurs internationaux pour continuer de valoriser le formidable potentiel de notre portefeuille minier et accroître la création de valeur pour nos actionnaires. »

AUPLATA aura bien été, hélas pour l'environnement et le climat, le Cheval de Troie des multinationales minières pour investir la Guyane.

Bientôt des fosses de 2 ou 300 mètres de profondeur sortiront des millions de tonnes de boues cyanurées, retenues sur des centaines d'hectares par de hautes digues de latérite, soumises au martelage mécanique de longues saisons de pluies tropicales...

Les drainages acides miniers iront vite rejoindre toute la chaîne écologique des environs.

72% de la trentaine d'accidents inventoriés ces dernières années étaient dus à des ruptures de digues. Le reste à parts égales par ruptures de conduites et lors du transport du cyanure.

Mais, rassurons les actionnaires, pour éviter les procès, la tendance chez les miniers, est de faire construire les digues par des sous-traitants ... et puis, qui ira voir ce qui se passe au fond des Granbwa …

---

(1) AEX (Autorisation d'Exploitation) L'AEX a été conçue pour répondre aux spécificités de l'exploitation artisanale. Sa superficie est limitée à 1 Km² pour une durée pouvant aller jusqu'à 4 ans (une fois renouvelable).

(2) Investigation et article du journaliste Frédéric Farine : LSG N° 1293 du 1/10/2008 « Après Auplata, le déluge »

(3)Ironie de l'histoire, BRGM renoue avec NEWMONT alors que cette multinationale lui a soufflé tous ses droits sur ce qui était considéré en 1997 comme la plus grosse mine d'or du monde. http://www.lexpress.fr/informations/or-la-france-a-triste-mine_622436.html
Par ailleurs cette Cie qui travaille (sans doute très proprement selon les critères de Monsieur Delorme) s'est vu attribué en janvier 2009, " l'OSCAR de la HONTE " de " PUBLIC'S EYE AWARDS" dénonçant chaque année les entreprises les plus polluantes au niveau mondial.

(4)L'argent n'a pas d'odeur... ni de rancune ...! La preuve :
Arrêté du 13 février 2002 approuvant une cession et une prise de participations financières par le Bureau de recherches géologiques et minières au capital de sociétés

Par arrêté du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, du ministre de la recherche, de la secrétaire d'Etat au budget et du secrétaire d'Etat à l'industrie en date du 13 février 2002, sont approuvées la cession par le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) des 28 723 807 actions qu'il détient au capital de la société australienne Normandy Poseidon Limited et la prise de participation concomitante de 1 105 867 actions au capital de la société américaine Newmont.
ELI: http://legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2002/2/13/ECOT0251010A/jo/texte

5. Bang Ban Cyanide – une campagne contre le cyanure, contre l'extractivisme, contre un modèle économique ?

Bang Ban Cyanide est une campagne commune européenne lancée à Rosia Montana – Roumanie en août 2014 afin d'interpeller nos députés européens sur les risques liés à l'utilisation massive du cyanure dans l'exploitation de l'or en Europe. Le but était que la question soit soulevée par les députés sensibles à nos préoccupations lors de l'audition de M. Karmenu Vella, candidat au poste de commissaire à l'environnement, le 29 septembre 2014. Le collectif Stop Mines 23 a bien entendu signé cet appel, tout comme de nombreu-x-ses associations, collectifs, ONG, de Belgique, Bulgarie, Finlande, France, Grèce, Allemagne, Roumanie, Slovaquie, Espagne, Royaume Uni, République Tchèque, de Turquie et de Guyane Française.

Extrait du communiqué de presse *(le texte complet ainsi que la liste des participants est accessibles sur le site : http://bancyanide.eu/ ou sur notre site www.minesencreuse.fr)* :

Non aux mines polluantes en Europe !
Réclamons à l'équipe de JC Juncker l'interdiction du cyanure
à l'occasion des auditions des commissaires européens de 2014

29 Septembre 2014 - Nous sommes une coalition européenne composée d'ONG, de collectifs et d'associations venant de Belgique, Bulgarie, Finlande, France, Grèce, Allemagne, Roumanie, Slovaquie, Espagne, Royaume Uni, République Tchèque, de Turquie et de Guyane Française. **Nous nous sommes rassemblés pour combattre la pollution minière et l'utilisation des technologies à base de cyanure dans l'industrie minière en Europe.**

Globalement le nombre de mines d'or à ciel ouvert est en augmentation. Peu de citoyens européens sont sensibilisés à **la problématique de l'industrie minière aurifère en Europe**, pourtant les métaux utilisés dans les ordinateurs, les composants électroniques et les téléphones portables proviennent bien de quelque part. Les mines défigurent le paysage; engendrent une pollution durable; requièrent l'**utilisation massive de produits chimiques hautement toxiques comme le cyanure et souvent obligent les populations locales à quitter leurs terres.**

Beaucoup d'entre nous vivent dans des régions menacées par ces mines polluantes. **De la même manière que nous mettons en place une réflexion commune sur le sujet, nous nous réunissons pour proposer une solution commune.** De nombreux exemples à travers le monde nous démontrent que l'utilisation massive du cyanure par l'industrie minière impacte l'environnement et les populations proches ou éloignées. Pourtant il y a aussi de nombreux exemples à travers le monde qui montrent que la population peut vaincre quand elle est unie. **C'est ce qui s'est passé récemment en Slovaquie où le procédé de lixiviation à l'aide de cyanure a été interdit.**

En Août 2014, à Rosia Montana/Roumanie, nous avons lancé une campagne commune pour interdire l'utilisation des technologies à base de cyanure dans l'industrie minière en Europe. **En 2010 le Parlement européen a adopté une résolution interdisant l'utilisation des technologies à base de cyanure dans l'industrie minière, parce que ces technologies représentent un grave danger pour la santé humaine et pour l'environnement. Nous souhaitons que cette résolution devienne une réalité et c'est pour cela que nous invitons Mr Karmenu Vella, candidat au poste de Commissaire à l'environnement, à soutenir cette résolution et à agir en sa faveur.**

Sans surprise, sa réponse est restée très neutre et évasive. Il reconnaît l'existence de cette résolution mais ajoute que d'un point de vue économique il est a l'heure actuelle impossible de la faire appliquer car « aucune autre substance ne peut remplacer le cyanure pour l'extraction de l'or (*1) » et que « interdire l'utilisation du cyanure reviendrait a interdire l'extraction de l'or en Europe (*1) ».

L'information est claire. **Le nouveau commissaire a l'environnement de l'Union Européenne reconnait que les mines propres n'existent pas et que pour des raisons économiques, l'Union Européenne va continuer de laisser empoisonner sa population.**

*(*1) http://bancyanide.eu/september-29th-meps-cross-questioned-new-eu-environmentcommissioner-*karmenu-vella/

(extrait du communiqué du Collectif Stop Mines 23 – décembre 2014)

La question de l'utilisation ou non du cyanure dans l'exploitation minière en Europe remettrait en cause l'exploitation minière elle-même en Europe selon le point de vue de M. Karmenu Vella. La question de l'exploitation minière en Europe est intimement liée à celle des accords commerciaux dits de libre-échange, notamment le CETA et le TTIP.

Le CETA en particulier est un accord signé entre l'UE et le Canada, et les entreprises minières canadiennes sont les premières sur le marché mondial de l'extractivisme. Elles sont présentes partout : en Afrique, en Amérique latine, en Asie et en Europe.

Alors interdire l'exploitation minière en Europe, ou du moins la réglementer d'avantage, pourrait froisser nos amis canadiens. En Espagne (Galicie) l'entreprise Edgwater avait déposé une demande d'exploitation, que finalement le gouvernement a préféré rejeté, Edgewater, se prévalant du CETA, menace l'Espagne d'engager des poursuites à son encontre à moins que le projet ne soit rétabli, ou qu'il ne lui soit versé des dommages et intérêts au regard des bénéfices attendus perdus. Heureusement, pour le moment, le CETA n'est pas encore en vigueur, il doit avant toute chose être approuvé par les 28 états de l'UE et les 10 provinces canadiennes. Mais qu'en sera-t-il s'il est finalement ratifié ?

La question de l'exploitation minière, en Europe et dans le monde, soulève une question beaucoup plus vaste : dans quel monde souhaitons-nous vivre ? Préférons-nous nos i-phone, nos écrans plats, nos bijoux ou nos déodorants à l'aluminium, à notre santé et celles de nos enfants ?

Est-il REELLEMENT nécessaire d'ouvrir de nouvelles mines, d'exploiter de nouveaux matériaux, de les traiter avec de produits toxiques tel le cyanure pour bénéficier de ce que nous appelons « le confort moderne ». N'existerait-il pas d'autres solutions ?

M. Kermenu Vella dans sa réponse aux parlementaires européens laisse entendre que ces solutions existent, seulement elles ne sont pas « économiquement viable » ; il est par contre « économiquement viable » d'empoisonner sols et rivières, d'empoisonner hommes, femmes et enfants qui seront contraints de vivre dans cet environnement. Il est « économiquement viable » d'assassiner ceux qui osent s'opposer à l'extractivisme.

Dans les Andes, au Pérou Maxima Chaupe s'oppose depuis 3 ans, au péril de sa vie, à un projet minier qui devrait engloutir sa ferme qui se situe dans le futur périmètre de sécurité de ce qui sera l'une des plus grandes mines à ciel ouvert d'Amérique latine si le projet se concrétise. Les méthodes utilisées pour « convaincre » la famille Chaupe de partir sont dignes de celles de la mafia : menace, intimidation, violences physique – allant jusqu'au viol d'une voisine qui tentait de les aider ! - harcèlement, mise en place d'un véritable « siège », ni Maxima, ni ses enfants ne peuvent plus quitter la ferme que ce soit pour aller vendre leur production ou pour se rendre à l'école... Ce sont pourtant la compagnie Yanacocha et la multinationale américaine Newmont, avec la complicité de l'état péruvien, qui sont à l'origine de ces faits. Souvent les hommes qui harcèlent la famille sont des policiers, engagés sur leur temps libre comme milice privée par les compagnies minières. Et les plaintes de la famille Chaupe sont consciencieusement ignorées par le justice péruvienne…

Nous pourrions être tenté de croire que les choses seront différentes ici, en Europe, mais en définitive, pourquoi le seraient-elles ? Les compagnies minières sont les mêmes, les traités internationaux visent à leur donner toute latitude, en France la réforme du code minier actuellement à l'étude, et qui sera validée « par ordonnance » - devrait y concourir largement ! Il suffit de regarder la violence de la répression policière face aux opposants aux Grands Projets Inutiles, face à ceux que Xavier Beulin (président de la FNSEA) qualifie, sans que personne ne sourcille, de « djihadistes verts » pour se rendre compte que nous ne sommes pas si éloignés de la situation de la famille Chaupe. Dans un contexte politique où la traque aux terroristes (où « sympathisants » terroristes supposés) semble être devenu frénétique, ces deux mots accolés ensemble ne sont pas anodins. Et les peines encourues par ceux qui ont le malheur de se faire arrêter en sont la preuve : 6 mois de prison ferme pour un étudiant arrêté en novembre dernier lors d'une manifestation en hommage à Rémi Fraisse à Toulouse; certes la manifestation avait été interdite, aucun tracé n'ayant reçu l'aval de la

préfecture, mais le jeune homme est également accusé de violence à l'encontre des policiers, accusation qu'il réfute catégoriquement, aucun des policiers « agressés » n'est d'ailleurs venu témoigner… Un autre cas, à Toulouse également : 12 mois de prison dont 6 avec sursis et plus de 30 000 euros d'amende pour une vitrine cassée. Il y aurait plus de 50 arrestations et condamnations à la suite de cette manifestation de novembre à Toulouse. Il y en a eu plus de 70 dans la semaine suivant les attentats contre Charlie Hebdo pour « apologie du terrorisme » ; condamnation jugée abusives dans la majeure partie des cas par Amnesty International qui met le gouvernement français à l'amende, au même titre que la Corée du Nord ou autre « dictatures ». Et combien pour Areva lorsqu'elle pollue sols, air et rivières ? Combien pour les compagnies minières qui laissent leurs déchets derrière elles lorsque la mine a cessé d'être rentable, tel Total à Budelière en 1997 ? Et qui doit finalement payer les dégâts si ce n'est nous tous, citoyens français ? L'État est majoritaire chez Areva et c'est la Région qui a dû déboursé plus de 4 millions d'euros pour « mettre en sécurité » l'ancien site du Châtelet….

Et que dire de la manière dont sont traités les zadistes : menaces, pillage et destructions de biens personnels, harcèlement, violences... jusqu'au meurtre de Rémi Fraisse – sans qu'aucune sanction ou presque ne soit tombée à l'encontre du gendarme qui a lancé la grenade meurtrière. Que dire des raids de la FNSEA, là aussi sans qu'aucune sanction en soit tombée ? Le tout orchestré par ou avec la complicité de forces de l'ordre. Ce sont des choses qu'on ne croirait pas voir en France, et pourtant les faits sont là. Les intérêts économiques passent avant les intérêts humains.

<u>Face à la mondialisation de l'économie et du commerce, mondialisons la lutte !</u>
<u>Contre l'extractivisme, contre l'économie mondiale !</u>

END TOXIC MINES!

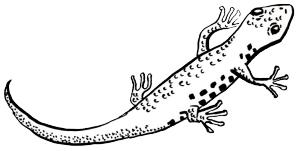

Qu'en est-il aujourd'hui de la campagne contre l'utilisation du cyanure ?

Bang Ban Cyanide soutient Maxima Chaupe, soutient tous les peuples qui ont affaire aux compagnies minières et continue d'œuvrer auprès des parlementaires européens sensibles à notre cause afin de faire reculer l'industrie minière en Europe. En Espagne le projet Edgewater a été abandonné fin 2014. En Grèce le nouveau partit élu Syriza a annulé le projet de mines de Skouries. Deux grandes défaites pour les industries canadiennes qui croyaient débarquer en Europe sur un terrain conquis. Toutes les informations sont disponibles, en anglais, sur le site http://bancyanide.eu.

Nous tenterons de vous tenir régulièrement informer des actions menées, toutefois la barrière de la langue étant un obstacle assez conséquent, si nous avions l'aide d'un généreux traducteur cela nous faciliterait grandement la tâche.

6. 26 juillet 2015 : 2nd Rassemblement No Mines Land, Bord-Saint Georges.

Tennie, Villeranges, Silfiac, Merléac, Loc-Envel, Rosia Montana, Skouries, Yanacocha...
Pour dire NON ! à l'exploitation minière, rendez-vous le 26 juillet prochain ! Au programme : conférences, tables rondes, animations, marché artisanal, concerts...

Associations, collectifs, artisans, artistes, citoyens, si vous souhaitez participer : **nominesland@gmx.fr.**

NO CREUSARAN !

Amis de la lutte

NON AUX MINES...

...ni ici... :

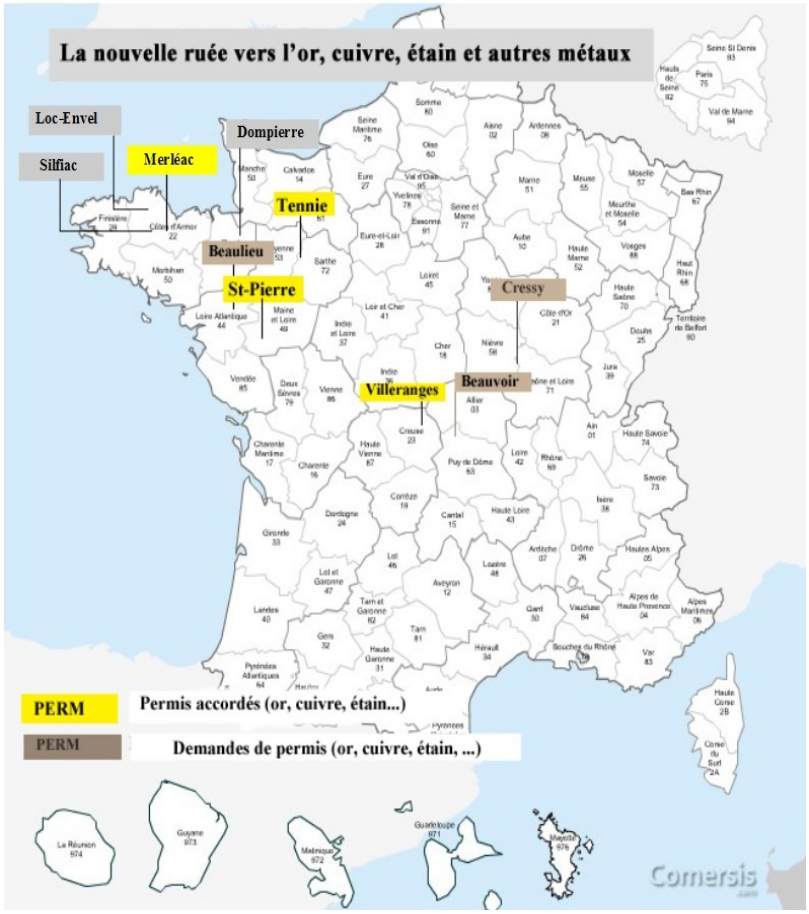

PER de Tennie / Sarthe et Mayenne
Rouez Environnement - http://www.rouez-environnement.org/
Charnie Environnement - http://www.charnie-environnement.fr.nf/

PER de Silfiac (9 communes**), Merléac** (34 communes) **et Loc-Envel** (25 communes) **/ Bretagne**
Collectif Mine de Rien (Silfiac), Collectif de Loc-Envel et Collectif de Merléac - http://alternatives-projetsminiers.org/

PER de Beaulieu / Loire-Atlantique

PER de Saint-Pierre (33 communes) **/ Maine-et-Loire**

PER de Cressy / Saône et Loire et Nièvre

PER de Dompierre / Ile-et-Vilaine

PER de « Beauvoir » / Allier et Puy de Dôme

PER de Colombus Gold, Newmont Mining, Iamgold, Auplata / Guyane Française
Association Maiouri Nature Environnement - https://sites.google.com/site/maiourinature

Collectif pour une Alternative au Développement Extractiviste et Anthropocentré - ALDEAH - http://www.aldeah.org/

voir la carte de Terraeco.net :
http://www.terraeco.net/Y-aura-t-il-bientot-une-mine-pres,57502.html

... ni ailleurs :

Rosia Monatana – Roumanie
http://www.rosiamontana.org/

Skouries – Grèce
http://antigoldgr.org/fr/

...

NO MINE'S LAND

25/07/2015 2nd rassemblement contre la méga-industrie minière

APPEL A PARTICIPATION

Tennie
Villeranges
Merléac
Silfiac
Loc-Envel
Rosia Montana
Skouries
Yanacocha
...

La frénésie extractiviste n'a jamais été aussi importante, partout on creuse, on fore, on saccage des terres agricoles, des forêts primaires, des ressources en eau potable... Au nom du redressement économique l'état français ne faisant pas exception a décidé de refaire de la France «une terre de mines». L'an dernier on nous promettait des «mines propres», aujourd'hui, elles seraient «responsables», demain nous aurons sans aucun doute des mines polluantes, si nous ne réagissons pas maintenant alors que le code minier est en train d'être revu et corrigé dans la plus grande discrétion !

ASSOCIATIONS, COLLECTIFS, ARTISANS, ARTISTES, MILITANTS,

CITOYENS

LE 25 JUILLET 2015
A BORD-SAINT-GEORGES (23)

NO MINE'S LAND
(terre d'aucune mine)

la mine d'or, le peuple dort, et toi, citoyen ?

conférences, tables rondes, marché artisanal, animations, musique, buvette, restauration...

CONTACT : nominesland@gmx.fr

ne pas jeter sur la voie publique - ipns

www.stopmines23.fr

STOP mines 23

PROJECTION DEBAT

«TOMBOGRANDE : MANGUES, MEURTRE, MINES»

documentaire de Stéphanie Boyd et Ernesto Cabellos sur la lutte contre l'industrie minière au Pérou

ne pas jeter sur la voie publique - ipns

DE L'OR SOUS LES PIEDS

LA PUISSANTE INDUSTRIE MINIERE

AGRICULTEURS

POLITICIENS CORROMPUS

MOBILISATION PACIFIQUE

Stop Mines 23 – Guarango – Art'Terre

mardi 19 mai - 20h

4 euros

dont 3 pour les luttes en Creuse et au Pérou

cinéma LE SENECHAL GUERET